

du vel de leur vélo qu'ils avaient momentanément déposés dans le jardin de leur côté ou s'étaient entre-preneurs une consommation.

ETAT CIVIL

Mariages — Gabrielle Delord, rue Royale... Pierre Sadoine, rue Guillaume Charlier... Marc Fournier, chemin 43... Césarine...

LILLE

Des conférences sur l'Espéranto de l'Association des Directeurs Commerciaux

L'Association des Directeurs commerciaux de France organisait hier, à Lille, la séance de la Société Industrielle...

L'AMENAGEMENT DES NOUVEAUX JARDINS PUBLICS DE BAILLEUL

LE SQUARE ANTOINE LEROY

Avant la destruction de la ville de Bailleul, l'église Saint-Vaast était entourée d'habitations particulières...



Les travaux du square de l'Hôtel de Ville

A noter que le plus jeune, Gilbert, est correspondant de journal.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

A DUNKERQUE. — L'agent d'assurances Gustave Berthelot, 27 ans, qui roulait sans feu rouge et le nom de...

A BERGUES. — Le boucher Charles Drieux, roule en bicyclette à gauche. Le gendarme l'observe et le verbalise.

A WATTEN. — Charles Zégre, 34 ans, menuisier, roule avec un vélo sans éclairage. Procès.

A WORMHOUT. — Jules Deschodt est pourchassé pour chien divagant, et pour défaut d'éclairage à leurs bicyclettes.

A ROSENDAEL. — Albert Hazebrück, 19 ans, encaisse la contravention pour bicyclette non éclairée; Lucien X... et Emile Z... pour automobiles en stationnement sans éclairage.

ROSENDAEL

Attention — Le maire rappelle à ses administrés que les déclarations annuelles obligatoires de possession de voitures automobiles, motocyclettes, cycles-car, tracteurs et remorques, doivent être faites avant le 16 janvier 1933.

HONDSCHOOTE

Violences. — Le nommé Raymond Berthelot, domicilié aux Moeres, a été l'objet de violences de la part de Descombes, épicière à Waziers, dont le chien l'a cruellement mordu.

DOUAI

Le marocain Chouaf ben Ahmed, manœuvre, demeurant rue des Trannois, avait déposé son vélo à la porte de la maison n° 16, où il était entré. Quand il sortit quelques instants plus tard, la machine avait disparu. Il a porté plainte.

CHIEN MEGHANT

La dame Maria Stanczik, demeurant rue Offenback, à la Cité de la Clochette, a été mordu par son chien, un épiérier à Waziers, dont le chien l'a cruellement mordu.

FERMEZ A L'HEURE

Pour fermeture tardive de son établissement, le cabaretier Agnès Zanzack, rue Saint-Samson, a récolté un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FRAIS-MARAI

UN MOTOCYCLISTE SE JETTE SUR UNE AUTOMOBILE

En stationnement

A 14 h. 20, M. Kieber Wamelle, 27 ans, négociant en épicerie, 77, rue de l'Union, à Pont-de-la-Daële, effectuait sa tournée en automobile et était arrêté à Frais-Marais, chez M. Delaire, route N° 10, où il avait garé sa voiture dans la direction de Lille.

Au bout de quelques minutes, alors que M. Wamelle causait avec son client de l'intérieur de l'établissement, il entendit un fort bruit semblant provenir de la voiture. Ils sortirent et quelle ne fut pas leur stupeur en apercevant gisant sur le sol un motocycliste qui par sa chute avait fait dévaler sur le derrière de la voiture en stationnement. Le choc avait été très violent, le malheureux motocycliste fut relevé sans commotion.

Le docteur Dubus, de Râches, mandaté, arrivant sur les lieux, lui donna les soins nécessaires et le fit transporter d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Beaucoup de personnes sur le derrière de la voiture en stationnement, ont été enlevées qui déterminera les responsabilités.

VALENCIENNES

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier, des procès-verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale contre K. S., Anzin; L. H.; et Berlioz; A. L., rue de Moulinsaux, pour ivresse; contre M. S., Saint-Julien, pour mauvais direction avec son automobile.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

GRESPIN

Arrestation d'une polonoise expulcée. — Les gendarmes ont appréhendé dans un café, route départementale N° 82, Kutz Anna, expulcée de France par arrêté ministériel en date du 15 octobre 1928. Elle a été déferée au Parquet.

Que la lumière soit. — Les gendarmes postés au poste des douanes de Crespin, ont verbalisé contre Krol Stanislas, sujet allemand, demeurant rue de Coquerelle, n° 27, à Quillevain, pour avoir circulé la nuit sur une bicyclette dépourvue d'éclairage.

CAMBRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Président : M. Poulet; Juges : MM. Alnaud et Despres; Ministère public : M. Franceschi, substitut.

Vagabondage. — 8 jours de prison pour vagabondage soupçonné à Peters André, 63 ans, de nationalité belge.

Une jeune voleuse. — La jeune Lérand Eugénie, 19 ans, originaire de Cambrai, est poursuivie pour avoir dérobé une somme de 200 fr. à M. Albert R... celui-ci passait en voiture sur la route de Caudry à Audenocourt, quand il constata qu'il avait été volée.

Elle a déjà été condamnée, mal notée, elle est surmenagée à Caudry, et la petite reine pinard; elle est condamnée à 8 jours de prison.

L'histoire des trois lapins. — A Villers-Outréux, Cuvellier Raymond, 27 ans, journaliste, déroba trois lapins au préjudice de M. Cottet Marcel, propriétaire.

Accusé et plaignant s'entendent à la barre pour dire qu'il ne s'agissait que d'une farce et que les lapins devaient être rendus par le voleur et par le propriétaire.

M. le substitut ne l'entend pas de cette oreille et réclame une peine sévère contre Cuvellier, qui récolte 8 jours de prison.

Le Code du travail. — amendes de 20 fr. chacune pour infractions aux lois du travail, sont appliquées par défaut à un industriel de Boussière.

Un patron d'ouvrier, défendu par M. Olier pour le même délit, récolte 15 amendes de 5 francs chacune.

Tes père et mère honorera. — Camille Julien, 36 ans, de Fontaine-Notre-Dame, s'obstine à ne pas payer une pension alimentaire et mensuelle de francs 200 à son père et mère, et par le rôle lui attire 3 mois de prison avec sursis.

Quelque de mariners. — Un marinier belge fait opposition à un jugement le condamnant à 25 fr. d'amende et 15 jours de prison pour coups sur la personne d'un

EVREGNIES

Soirée ébriante. — Dimanche 10 janvier, grande soirée chantante à l'Union des Evregnies, suivie d'une grande tombola réservée exclusivement aux chahuteurs et chanteurs ayant assisté à la soirée.

SPECTACLES ET CONCERTS

A ROUBAIX

CINEMA FLORIMOND 58, RUE BERNARD

Programme du 7 au 12 janvier 1933

BIG-HOUSE

Actualités parlantes. — Le Metteur en scène, avec Buster KEATON. Les Marionnettes parlantes.

CASINO DE ROUBAIX

Tel. 13.14 Mat. 3 h., soirée 8 h. 30

PUR SANG SOLA

2 grands films et Laurel et Hardy

A TOURCOING

TELE OLYMPIA

3-81

Cognasse

1 h. 30 de Fou-Rire

L'AMOUR COMMANDE

Comédie dramatique

PONT-DESPIATS

TOURCOING — Tel. 18-13

FAUT-IL LES MARIER ?

Henry Garat et Lilian Harvey dans

PRINTANIA

Rue de Mouvoux

LES BATELIERS DE LA VOLGA

17, Rue des Ancre

LES DEUX MONDES

avec Henri Gayer

A LILLE

AUJOURD'HUI JEUDI

Alhambra. — 20 h. 45; création de

GUIDE MASSON

Le plus complet

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX. — Concours de bienfaisance

ARMENIÈRES

A PROPOS DE LA GRÈVE

UNE DECLARATION DES SURVEILLANTS ET CONTREMAITRES

On nous communique :

BASE-COURE FAMILIALE DE LA VALLEE DE LA LYS

Il rappelle que c'est samedi, dimanche et lundi prochain que la Base-Coûre Familiale organise son exposition annuelle, qui est appelée à obtenir un gros succès.

LES SPORTS DU NORD

ABONNEMENTS

PETITES NOUVELLES

Vel de correspondance. — M. Emmanuel Depoiter, âgé de 29 ans, coiffeur, 69, rue Cornelle, et une de ses locataires Mme Ehaud, sont victimes depuis quelques temps, de vols de correspondance.

M. Depoiter, usant d'une, a pu découvrir l'auteur de ces détournements. Ce serait une autre de ses locataires. Cette dernière a été déferée au Parquet.

NOS ARTISTES

L'EXPOSITION DES ARTISTES LILLOIS AURA LIEU

L'assemblée générale de la Société des Artistes Lillois, aura lieu le dimanche 15 janvier, au Palais Rameau, salle du 1er étage, à 10 heures précises.

La 40e exposition de 1933 aura lieu du 29 avril au 21 mai au soir. Envoi des œuvres, le 22 avril; jury le 23 avril.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Rebellion. — Dans la matinée du 1er janvier 1933, François Poullaud, âgé de 35 ans, entrant dans les maisons de la rue de la Basse-Ville, pour demander l'aumône, prétendant qu'il était chômeur et père de quatre enfants.

Comme il était ivre, le garde champêtre voulut l'arrêter, mais il refusa de suivre l'agent, l'autorité, et se jeta sur lui en portant des coups de poing.

Amené au violon municipal, Poullaud se mit en devoir de casser les vitres et de démolir les portes de la salle où il était enfermé.

Pour mépris, rébellion, bris de clôture et ivresse, Poullaud a été condamné à deux mois de prison et 5 francs d'amende.

LES CAMPS DU JEUDI FONCTIONNENT AUJOURD'HUI

Le maire de Lille se fait un devoir de rappeler aux parents, que les camps du jeudi fonctionneront aujourd'hui.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LES RÉUNIONS de la Société d'Horticulture et des Jardins ouvriers

La Société d'Horticulture et des Jardins Ouvriers de France (ancienne société d'horticulture et des jardins ouvriers des régions du Nord) fera donner un leçon de jardinage à Camphin-en-Carême, le jeudi 12 janvier 1933, à 16 h. 30, salle Dufourmer-Lancon, sous la présidence de M. Léon Vandewalle, adjoint au maire, par M. Defroyenne, Tombola.

La société fera donner des leçons de jardinage suivantes le samedi 14 janvier 1933. Après les causeries, tombolas gratuites.

A HALLUIN : Café du « Nouveau Monde », 23, chemin de Linselles, à 18 h. 30, sous la présidence de M. Léon Vandewalle, par M. Defroyenne.

A LILLE : Salle de l'« Aigle d'Or » n° 1, place Geneviève, à 19 h. 30, sous la présidence de M. Léon Vandewalle, secrétaire général du Comité Lillois, Chevalier de la Légion d'honneur, par M. Quist.

A LESQUIN : Salle de la Mairie, à 18 h. 30, sous la présidence de M. Vanheren, maire, par M. Thise.

Comme dimanche 15 janvier :

A ARMENTIÈRES : Salle Peryn, à 18 h. 30, sous la présidence de M. Léon Vandewalle, par M. Thise.

A FRETIN : Salle Léon Mullier, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Delaunoy, maire de Fretin, par M. Paude.

A LAMBERSART : Salle Bourliers, rue Auguste Bonte, à 14 h. 30, par M. Desfontaine.

A SALOME : Salle Bonnel-Planque, rue Victor Hugo, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Alcide Descombes, par M. Huyghe.

A SECLIN : Salle des répétitions, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Mahieu, par M. Defroyenne.

A LOMBE : Le lundi 16 janvier, à 17 h. 30, salle des fêtes de la Cité des Cheminots, par M. Louis.

Après la causerie, tombola gratuite.

ARRONDISSEMENT DE HAZEBROUCK

NIEPPE

Une somme de 20.000 francs a été votée pour secourir les grévistes

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. le docteur Vanuxem, maire, a tenu une séance extraordinaire le 10 janvier, au cours de laquelle une somme de 20.000 fr. a été votée pour secourir les familles en grève.

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance est chargée de la distribution des secours. La distribution, qui commencera le vendredi 13 janvier, se fera à l'aide de bons de pain et d'achat.

Des secours seront répartis comme suit : Un bon de 500 grammes de pain et un bon de 0 fr. 25 pour achat par personne adulte atteinte par la grève; 1 fr. en bon d'achat par jour par enfant de moins de 10 ans.

Les chefs de famille en grève sont invités à se faire inscrire à la mairie le mercredi 11 et jeudi 12 janvier, munis de leur livret de famille.

EECKE

Une auto heurtée un chariot. — La route nationale n° 42 vient d'être le théâtre d'un accident de voiture, entre le lieu dit « Le Bois » et le passage à niveau de Caestre, sur le territoire de la commune d'EECKE, et qui s'est produit dans les circonstances suivantes.

Deux chariots stationnant route Nationale, à proximité du chemin particulier qui mène à la ferme Belconger, sur le côté gauche de cette route, suivent le sens de la marche de ces véhicules.

Un second convoi de deux chariots, à trois roues conduits par deux chevaux et dirigé par M. Lannoy Emile, 65 ans, charretier au service de M. Gilloul Jules, cultivateur à Caestre, venait de Caestre et était arrivé à quelques mètres du lieu où stationnaient le premier convoi des deux chariots, lorsqu'une auto survint de la direction de Saint-Syver-Cappel. Cette voiture était pilotée par M. Elle Basquin, 26 ans, chauffeur, rue de Crebère, à Lambres (Pas-de-Calais), au service de M. Alexandre Simonin, mécanicien, qui se trouvait en compagnie de sa femme.

Ne pouvant passer entre les deux convois, le chauffeur freina à plusieurs reprises, mais le soi devenu glissant par la pluie, provoqua une embardée de l'automobile.

Fort heureusement, la vitesse modérée de l'automobile réduisit la violence du choc avec le chariot en marche, insuffisant toutefois pour élever tout accident.

Le conducteur, M. Lannoy, a été blessé à la jambe droite et a dû recevoir les soins de M. le docteur Savalet de Steenvoerde, un trait de harnacheur a été blessé.

ARRONDISSEMENT DE HAZEBROUCK

LE PRIX DE LA SŒUR AINÉE

Mlle R. LEGRAND, DE WATTEN DESIGNÉE COMME CANDIDATE

En vue de l'attribution du « Prix de la Sœur aînée », né par l'Union des chefs de familles nombreuses de Bourbourg, le Conseil municipal de Wattrelos a décidé de désigner une candidate.

Mlle Raymonde Legrand, dont la situation de famille correspond exactement aux conditions prévues pour l'obtention de ce prix composé d'un diplôme et d'une prime de 500 francs.

UN BEL EXEMPLE

En septembre 1915, Mme Legrand mourrait laissant 6 enfants; Raymond, 17 ans, René, 16 ans; Roger, 14 ans; Pierre, 13 ans; Maxime, 10 ans; Gilbert, 7 ans.

Le père, décédé depuis, était alors, en pleine guerre, comptable à Paris. Devenue maîtresse de maison, Mlle Raymonde Legrand fit face à tous les événements de la vie, et par de certains moments, car la jeune fille tint toujours à mener toute seule, sans aucune aide le combat pour la vie.

D'autre part, un trait de harnacheur est marié et ont une situation.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

LE « PRIX DE LA SŒUR AINÉE »

Mlle R. LEGRAND, DE WATTEN DESIGNÉE COMME CANDIDATE

En vue de l'attribution du « Prix de la Sœur aînée », né par l'Union des chefs de familles nombreuses de Bourbourg, le Conseil municipal de Wattrelos a décidé de désigner une candidate.

Mlle Raymonde Legrand, dont la situation de famille correspond exactement aux conditions prévues pour l'obtention de ce prix composé d'un diplôme et d'une prime de 500 francs.

UN BEL EXEMPLE

En septembre 1915, Mme Legrand mourrait laissant 6 enfants; Raymond, 17 ans, René, 16 ans; Roger, 14 ans; Pierre, 13 ans; Maxime, 10 ans; Gilbert, 7 ans.

Le père, décédé depuis, était alors, en pleine guerre, comptable à Paris. Devenue maîtresse de maison, Mlle Raymonde Legrand fit face à tous les événements de la vie, et par de certains moments, car la jeune fille tint toujours à mener toute seule, sans aucune aide le combat pour la vie.

D'autre part, un trait de harnacheur est marié et ont une situation.

SEMIÈRE HEURE

Les projets financiers seraient discutés à la Chambre le Vendredi 20 Janvier

Il ne serait pas touché à l'abattement de la base du revenu imposable, pas plus qu'à la cédule des traitements et salaires

On observait d'ailleurs que certaines mesures contenues dans le douzième provisoire se rapprochaient beaucoup de celles qui figuraient dans le projet de budget de MM. G. Martin et Palmade, notamment en ce qui concerne les réductions de recettes qui comprendraient, entre autres, le renforcement du contrôle des taxes frappant les services concédés d'automobiles et poids lourds, l'augmentation des droits sur les cafés et autres taxes indirectes, le réaménagement des taxes successoriales, le nouveau barème de l'impôt général et de certains impôts cédulaires sur le revenu, la réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires, etc.

Un démenti

A ce propos, on a démenti de source officielle que l'abattement à la base pour le calcul du revenu imposable demeurerait fixé à 10.000 francs et qu'il ne serait pas touché à la cédule des traitements et salaires.

L'attitude des groupes politiques

D'après les impressions recueillies dans les couloirs, les socialistes L. et S. sont disposés à accepter les textes de M. Chéron sans y apporter de sérieux amendements. Quant aux autres groupes politiques de la majorité, ils paraissent prêts à adopter les propositions gouvernementales, à condition que le conseil de cabinet en prenne aussi la responsabilité.

EN FRANCE

Paris, 11. — En l'absence de M. Paul-Boncour, M. Prot, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, a reçu à la fin de la soirée, une délégation du cartel confédéré des services publics conduite par M. Ch. Laurent, secrétaire général.

M. Queuille a reçu une délégation du syndicat des Amoureux qu'il dépose le projet de douzième provisoire contenant les moyens d'équilibre au début de la séance de mardi, à 15 heures.

Il a été convenu que la commission ferait toute diligence pour examiner le texte et qu'elle pourrait sans doute se trouver en état de faire publier le rapport au « Journal Officiel » de jeudi.

Il a été convenu que le débat public ouvrirait de plein droit vendredi.

On estimait que, d'après les indications données à l'issue du Conseil, hier matin, le ministre des finances ne démanderait pas la reprise de la délibération sur le projet d'outillage national et réincorporerait dans le budget une partie des crédits qui figuraient dans ce projet.

On considérerait également que, d'ici mardi, le gouvernement serait en mesure de se mettre pleinement d'accord, non plus sur l'ensemble, mais sur le détail des projets dont les modalités seront arrêtées définitivement au conseil de cabinet vendredi ou samedi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

BERTRY

LA GRAVE AFFAIRE DE MEURS

Nous avons relaté dans un précédent numéro que sur la plainte de deux jeunes filles de la localité de Meurs, père d'un sieur D... cabaretier, route de Caudry, à Bertry, qui accusaient l'auteur de leurs jours de s'être livré à des actes de violence, la gendarmerie de Buisgny avait ouvert une enquête.

Le personnage accusé, qui avait véhémentement nié les faits reprochés, vient d'être arrêté par la justice le 10 janvier, devant M. le juge d'instruction de Cambrai, qui est en possession du dossier de l'affaire.

Le bras droit de ce personnage, qui des révélations, portant sur des personnes de la petite ville, pourraient être faites, au cours de l'interrogatoire du cabaretier.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

EST FILLETTE DE QUATRE ANS

UNE MORTI EBOUILLANTE A ORS

Un pénible accident, qui a vivement ému la commune d'Ors, près du Cateau, s'est produit. Les époux Mésère-Bailion, dont le mari est journaliste, tiennent un débit de boissons dans la rue d'Ors où ils ont très bien connu les cinq enfants très bien élevés par leurs parents qui les adorent. L'aînée est âgée de 11 ans et la plus jeune, la petite Colette Mésère, la victime de l'accident, est âgée de 3 ans et demi et était très aimée de ses parents.

Or, vers 8 h. 15, du matin, la petite Colette était en train de jouer dans le jardin, quand elle se précipita vers le feu qui se trouvait allumé dans la cuisine. Elle fut atteinte par la flamme et se brûla le bras et le côté gauche de la tête. La mère, affolée, appela au secours et des voisins arrivèrent immédiatement et donnèrent les premiers soins à la fillette pendant qu'on appelait par téléphone le docteur Aubert, de Landreches, qui arriva vingt minutes après. En ce moment, l'enfant, la peau se détachait avec les vêtements. Le docteur prodigua tous ses soins à l'enfant, qui en raison des graves brûlures dont elle était atteinte, souffrit cruellement et expira dans la nuit, près de ses parents éplorés, vers 20 heures.

SOLESMES

Un brave récompensé. — Notre concitoyen, M. Louis Bourlet a reçu la médaille coloniale au titre d'ancien soldat du bataillon de chasse à pied n° 107, en reconnaissance de sa conduite pendant la guerre.

PETITES ANNONCES CLASSÉES

BONNETERIE

Ouvrière de toutes catégories pour CONFORTION des sous-vêtements sont demandées 47, rue de Bradford à Tourcoing.